



Communauté de Communes
Cœur de Maurienne Arvan



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 MARS 2026

LE CINQ MARS DEUX MILLE VINGT-SIX, À 18H00, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE S'EST RÉUNI DANS LA SALLE DE LA CROIX DES TÊTES À SAINT-JULIEN-MONTDENIS SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR JEAN-PAUL MARGUERON.

Membres présents : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Jean-Marc DUFRENEY, Nathalie VARNIER, Daniel DA COSTA, Marie-Paule GRANGE, Josiane VIGIER, Dominique JACON, Nadine CECILLE, Christian FRAISSARD, Éric FAUJOUR, Clarisse SPAGNOL, Mario MANGANO, Pascale OUSTRY, Gisèle DUVERNEY-PRÊT, François ROVASIO, José VARESANO, Martine MASSON, Franck LEFEVRE, Yves DURBET, Danielle BOCHET, Alain NORAZ, Philippe ROSSI, Pascal JAMEN, Sophie VERNEY (arrivée à 18H15), Bernard COVAREL, Colette CHARVIN, Éric VAILLAUT, Sophie MONNOIS, Kristiane HUSTACHE, Patrice FONTAINE, Daniel CROSAZ, Florian PERNET (arrivée à 18H10).

Membres excusés : Alain MOREAU (procuration Mario MANGANO) Pascal DOMPNIER (procuration Bernard COVAREL), Fabrice BAUDRAY (procuration Jean-Paul MARGUERON).

Membres absents : Michel BONARD, Marie DAUCHY, Marielle EDMOND, Alain MOLLARET.

Agents présents : Dominique ASSIER.

Secrétaire de séance : Josiane VIGIER

Conseillers en exercice : 41

Présents : 34

Date de convocation : 27 février 2026

Votants : 37

20260305	Thème	Délibérations	Décisions : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,	Vote										
25	FINANCES	<p>Approbation des comptes de gestion 2025 : Budget Principal, Budget annexe Locations Immobilières, Budget annexe Mobilité, Budget annexe Eau Potable et Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>– <i>DECLARE</i> que les comptes de gestion du Budget Principal, du Budget Annexe Locations Immobilières, du Budget Annexe Mobilité, du Budget annexe Eau potable et du Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif, dressés pour l'exercice 2025 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.</p>	<p>Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37</p>										
26	FINANCES	<p>Approbation des comptes administratifs 2025 : Budget Principal, Budget annexe Locations Immobilières, Budget annexe Mobilité, Budget annexe Eau Potable et Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>– <i>APPROUVE</i> les comptes administratifs 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du Budget Principal, à l'unanimité, • du Budget annexe Locations immobilières, à l'unanimité, • du Budget annexe Mobilité, à l'unanimité, • du Budget annexe Eau potable, à l'unanimité, • du Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif, à l'unanimité, 	<p>Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37</p>										
27	FINANCES	<p>Affectation des résultats 2025 – Budget Principal</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>– <i>AFFECTE les résultats 2025 comme suit :</i></p> <table border="1" data-bbox="1010 1126 1935 1283"> <thead> <tr> <th colspan="2" data-bbox="1010 1126 1935 1155">INVESTISSEMENT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1010 1155 1742 1184">Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)</td> <td data-bbox="1742 1155 1935 1184">503 153,72 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1010 1184 1742 1212">Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés</td> <td data-bbox="1742 1184 1935 1212">213 168,56 €</td> </tr> <tr> <th colspan="2" data-bbox="1010 1212 1935 1241">FONCTIONNEMENT</th> </tr> <tr> <td data-bbox="1010 1241 1742 1270">Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</td> <td data-bbox="1742 1241 1935 1270">4 068 554,38 €</td> </tr> </tbody> </table>	INVESTISSEMENT		Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	503 153,72 €	Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	213 168,56 €	FONCTIONNEMENT		Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	4 068 554,38 €	<p>Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37</p>
INVESTISSEMENT														
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	503 153,72 €													
Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	213 168,56 €													
FONCTIONNEMENT														
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	4 068 554,38 €													

28	FINANCES	<p>Affectation des résultats 2025 – Budget annexe Locations Immobilières</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>– AFFECTE les résultats 2025 comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="1010 161 1928 328"> <tr> <td colspan="2">INVESTISSEMENT</td> </tr> <tr> <td>Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)</td> <td>5 920,28 €</td> </tr> <tr> <td>Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">FONCTIONNEMENT</td> </tr> <tr> <td>Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</td> <td>346 015,57 €</td> </tr> </table>	INVESTISSEMENT		Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	5 920,28 €	Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	FONCTIONNEMENT		Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	346 015,57 €	<p>Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37</p>
INVESTISSEMENT														
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	5 920,28 €													
Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €													
FONCTIONNEMENT														
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	346 015,57 €													
29	FINANCES	<p>Affectation des résultats 2025 – Budget annexe Mobilité</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>– AFFECTE les résultats 2025 comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="1010 453 1928 620"> <tr> <td colspan="2">INVESTISSEMENT</td> </tr> <tr> <td>Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)</td> <td>119 719,20 €</td> </tr> <tr> <td>Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">FONCTIONNEMENT</td> </tr> <tr> <td>Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</td> <td>56 863,64 €</td> </tr> </table>	INVESTISSEMENT		Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	119 719,20 €	Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	FONCTIONNEMENT		Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	56 863,64 €	<p>Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37</p>
INVESTISSEMENT														
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	119 719,20 €													
Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €													
FONCTIONNEMENT														
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	56 863,64 €													
30	FINANCES	<p>Affectation des résultats 2025 – Budget annexe Eau potable</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>– AFFECTE les résultats 2025 comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="1010 719 1928 871"> <tr> <td colspan="2">INVESTISSEMENT</td> </tr> <tr> <td>Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)</td> <td>263 543,11 €</td> </tr> <tr> <td>Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés</td> <td>363 582,89 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">FONCTIONNEMENT</td> </tr> <tr> <td>Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté ()</td> <td></td> </tr> </table>	INVESTISSEMENT		Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	263 543,11 €	Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	363 582,89 €	FONCTIONNEMENT		Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté ()		<p>Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37</p>
INVESTISSEMENT														
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	263 543,11 €													
Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	363 582,89 €													
FONCTIONNEMENT														
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté ()														
31	FINANCES	<p>Affectation des résultats 2025 – Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif</p> <p>Rapporteur Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>– AFFECTE les résultats 2025 comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="1010 959 1928 1126"> <tr> <td colspan="2">INVESTISSEMENT</td> </tr> <tr> <td>Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)</td> <td>29 937,91 €</td> </tr> <tr> <td>Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">FONCTIONNEMENT</td> </tr> <tr> <td>Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</td> <td>2 602,31 €</td> </tr> </table>	INVESTISSEMENT		Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	29 937,91 €	Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	FONCTIONNEMENT		Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	2 602,31 €	<p>Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37</p>
INVESTISSEMENT														
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	29 937,91 €													
Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €													
FONCTIONNEMENT														
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	2 602,31 €													

32	FINANCES	Budget Primitif 2026 – Budget Principal <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	<ul style="list-style-type: none"> – APPROUVE le Budget Primitif 2026 du Budget Principal ; – AUTORISE Monsieur le Président à procéder, pour le Budget principal, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. 	Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37
33	FINANCES	Budget Primitif 2026 – Budget annexe Locations Immobilières <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	<ul style="list-style-type: none"> – APPROUVE le Budget Primitif 2026 du Budget annexe Locations immobilières ; – AUTORISE Monsieur le Président à procéder, pour le Budget annexe Locations immobilières, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. 	Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37
34	FINANCES	Budget Primitif 2026 – Budget annexe Mobilité <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	<ul style="list-style-type: none"> – APPROUVE le Budget Primitif 2026 du Budget annexe Mobilité ; – AUTORISE Monsieur le Président à procéder, pour le Budget annexe Mobilité, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. 	Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37
35	FINANCES	Budget Primitif 2026 – Budget annexe Eau potable <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	<ul style="list-style-type: none"> – APPROUVE le Budget Primitif 2026 du Budget annexe Eau Potable ; – AUTORISE Monsieur le Président à procéder, pour le Budget annexe Eau potable, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. 	Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37
36	FINANCES	Budget Primitif 2026 – Budget annexe Service Public d'Assainissement Collectif Non Collectif <i>Rapporteur :</i>	<ul style="list-style-type: none"> – APPROUVE le Budget Primitif 2026 du Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif ; – AUTORISE Monsieur le Président à procéder, pour le Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux 	Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37

		Jean-Paul MARGUERON	dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.																
37	FINANCES	Subvention d'équilibre 2026 du Budget Principal au Budget annexe Mobilité Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	<ul style="list-style-type: none"> – FIXE le montant de la subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget annexe Mobilité, au titre de l'année 2026, à un montant de 4 370,85 € ; – PRECISE que le montant définitivement versé au Budget annexe Mobilité sera adapté au rythme des réalisations des dépenses prévues. 	Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37															
38	FINANCES	Fixation des taux des impôts directs locaux – Année 2026 Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	<ul style="list-style-type: none"> – APPROUVE les taux intercommunaux des impôts directs locaux pour l'année 2026 : <table border="1" data-bbox="996 544 1883 810"> <thead> <tr> <th>Taxes</th> <th>Taux 2025</th> <th>Taux 2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe d'habitation</td> <td>6,42 %</td> <td>6,61 %</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière sur les propriétés bâties</td> <td>2,00 %</td> <td>2,23 %</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</td> <td>11,68 %</td> <td>12,03 %</td> </tr> <tr> <td>Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)</td> <td>26,85 %</td> <td>27,66 %</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> – CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques. 	Taxes	Taux 2025	Taux 2026	Taxe d'habitation	6,42 %	6,61 %	Taxe foncière sur les propriétés bâties	2,00 %	2,23 %	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11,68 %	12,03 %	Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	26,85 %	27,66 %	Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37
Taxes	Taux 2025	Taux 2026																	
Taxe d'habitation	6,42 %	6,61 %																	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2,00 %	2,23 %																	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11,68 %	12,03 %																	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	26,85 %	27,66 %																	
39	FINANCES	Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Année 2026 Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	<ul style="list-style-type: none"> – FIXE le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2026 à 7,50 % ; – CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux. 	Majorité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 33 Abstention : 1 (José VARESANO)															
40	FINANCES	Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) – Année 2026	– DECIDE d'arrêter le produit de la taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (taxe GEMAPI) à 764 527 € pour l'année 2026 ;	Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37															

		Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	– CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.																																																																																																						
41	FINANCES	Attribution des subventions pour l'année 2026 Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	– ATTRIBUE les subventions maximales aux organismes et associations partenaires ; – DIT que les crédits sont prévus au budget 2026.	Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37																																																																																																					
42	FINANCES	FONCIER – Bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées en 2025 Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	– APPROUVE le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées en 2025 : BUDGET PRINCIPAL Transactions intervenues et comptabilisées en 2025 <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="8">ACQUISITIONS</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">Date de l'acte</th> <th rowspan="2">Situation</th> <th rowspan="2">Affaire /objet</th> <th colspan="2">Réf. Cadastre</th> <th rowspan="2">Surface (en m²)</th> <th rowspan="2">Prix achat TTC</th> <th rowspan="2">Frais d'actes TTC</th> <th rowspan="2">Total achat + frais TTC</th> </tr> <tr> <th>Section</th> <th>Numéro</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>27/01/2025</td> <td>SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE - 900 rue du Parc de la Vanoise</td> <td>COMMUNE SAINT JEAN DE MAURIENNE / ZAE LES PLANTINS / Echange</td> <td>BD</td> <td>235</td> <td>134</td> <td>1 340,00</td> <td>409,45</td> <td>1 749,45</td> </tr> <tr> <td>19/11/2025</td> <td>SAINT JEAN DE MAURIENNE - Pré de la Garde</td> <td>M. LLIEX GERARD / ZAE PRE DE LA GARDE</td> <td>BB</td> <td>476</td> <td>154</td> <td>1 540,00</td> <td>235,40</td> <td>1 775,40</td> </tr> <tr> <td>19/11/2025</td> <td>SAINT JEAN DE MAURIENNE - Pré de la Garde</td> <td>PAPOZ-PLAISANCE / ZAE PRE DE LA GARDE</td> <td>BB</td> <td>481</td> <td>92</td> <td>920,00</td> <td>141,70</td> <td>1 061,70</td> </tr> <tr> <td>19/11/2025</td> <td>SAINT JEAN DE MAURIENNE - Plan Pinet</td> <td>SALOMON JEAN-MARC / ZAE PRE DE LA GARDE</td> <td>BB</td> <td>484</td> <td>31</td> <td>310,00</td> <td>135,65</td> <td>445,65</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">Total des acquisitions</td> <td>4 110,00</td> <td>922,20</td> <td>5 032,20</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="8">CESSIONS</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">Date de l'acte</th> <th rowspan="2">Situation</th> <th rowspan="2">Affaire /objet</th> <th colspan="2">Réf. Cadastre</th> <th rowspan="2">Surface (en m²)</th> <th rowspan="2">Prix vente TTC</th> <th rowspan="2">Frais d'actes TTC</th> <th rowspan="2">Total vente TTC</th> </tr> <tr> <th>Section</th> <th>Numéro</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>27/01/2025</td> <td>SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE - Saint Antoine d'en Bas</td> <td>COMMUNE SAINT JEAN DE MAURIENNE / ZAE LES PLANTINS / Echange</td> <td>BD</td> <td>237</td> <td>120</td> <td>1 340,00</td> <td>0,00</td> <td>1 340,00</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">Total des cessions</td> <td>1 340,00</td> <td>0,00</td> <td>1 340,00</td> </tr> </tbody> </table> BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES Transactions intervenues et comptabilisées en 2025	ACQUISITIONS								Date de l'acte	Situation	Affaire /objet	Réf. Cadastre		Surface (en m²)	Prix achat TTC	Frais d'actes TTC	Total achat + frais TTC	Section	Numéro	27/01/2025	SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE - 900 rue du Parc de la Vanoise	COMMUNE SAINT JEAN DE MAURIENNE / ZAE LES PLANTINS / Echange	BD	235	134	1 340,00	409,45	1 749,45	19/11/2025	SAINT JEAN DE MAURIENNE - Pré de la Garde	M. LLIEX GERARD / ZAE PRE DE LA GARDE	BB	476	154	1 540,00	235,40	1 775,40	19/11/2025	SAINT JEAN DE MAURIENNE - Pré de la Garde	PAPOZ-PLAISANCE / ZAE PRE DE LA GARDE	BB	481	92	920,00	141,70	1 061,70	19/11/2025	SAINT JEAN DE MAURIENNE - Plan Pinet	SALOMON JEAN-MARC / ZAE PRE DE LA GARDE	BB	484	31	310,00	135,65	445,65	Total des acquisitions						4 110,00	922,20	5 032,20	CESSIONS								Date de l'acte	Situation	Affaire /objet	Réf. Cadastre		Surface (en m²)	Prix vente TTC	Frais d'actes TTC	Total vente TTC	Section	Numéro	27/01/2025	SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE - Saint Antoine d'en Bas	COMMUNE SAINT JEAN DE MAURIENNE / ZAE LES PLANTINS / Echange	BD	237	120	1 340,00	0,00	1 340,00	Total des cessions						1 340,00	0,00	1 340,00	Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37
ACQUISITIONS																																																																																																									
Date de l'acte	Situation	Affaire /objet	Réf. Cadastre		Surface (en m²)	Prix achat TTC	Frais d'actes TTC	Total achat + frais TTC																																																																																																	
			Section	Numéro																																																																																																					
27/01/2025	SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE - 900 rue du Parc de la Vanoise	COMMUNE SAINT JEAN DE MAURIENNE / ZAE LES PLANTINS / Echange	BD	235	134	1 340,00	409,45	1 749,45																																																																																																	
19/11/2025	SAINT JEAN DE MAURIENNE - Pré de la Garde	M. LLIEX GERARD / ZAE PRE DE LA GARDE	BB	476	154	1 540,00	235,40	1 775,40																																																																																																	
19/11/2025	SAINT JEAN DE MAURIENNE - Pré de la Garde	PAPOZ-PLAISANCE / ZAE PRE DE LA GARDE	BB	481	92	920,00	141,70	1 061,70																																																																																																	
19/11/2025	SAINT JEAN DE MAURIENNE - Plan Pinet	SALOMON JEAN-MARC / ZAE PRE DE LA GARDE	BB	484	31	310,00	135,65	445,65																																																																																																	
Total des acquisitions						4 110,00	922,20	5 032,20																																																																																																	
CESSIONS																																																																																																									
Date de l'acte	Situation	Affaire /objet	Réf. Cadastre		Surface (en m²)	Prix vente TTC	Frais d'actes TTC	Total vente TTC																																																																																																	
			Section	Numéro																																																																																																					
27/01/2025	SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE - Saint Antoine d'en Bas	COMMUNE SAINT JEAN DE MAURIENNE / ZAE LES PLANTINS / Echange	BD	237	120	1 340,00	0,00	1 340,00																																																																																																	
Total des cessions						1 340,00	0,00	1 340,00																																																																																																	

			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="8">ACQUISITIONS</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">Date de l'acte</th> <th rowspan="2">Situation</th> <th rowspan="2">Affaire l'objet</th> <th colspan="2">Réf. Cadastre</th> <th rowspan="2">Surface (en m²)</th> <th rowspan="2">Prix achat TTC</th> <th rowspan="2">Frais d'actes TTC</th> <th rowspan="2">Total achat + frais TTC</th> </tr> <tr> <th>Section</th> <th>Numéro</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>NEANT</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Total des acquisitions</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="8">CESSIONS</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">Date de l'acte</th> <th rowspan="2">Situation</th> <th rowspan="2">Affaire l'objet</th> <th colspan="2">Réf. Cadastre</th> <th rowspan="2">Surface (en m²)</th> <th rowspan="2">Prix vente TTC</th> <th rowspan="2">Frais d'actes TTC</th> <th rowspan="2">Total vente TTC</th> </tr> <tr> <th>Section</th> <th>Numéro</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>NEANT</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Total des cessions</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> </tr> </tbody> </table> <p>– <i>DIT</i> que ce bilan sera annexé au compte administratif de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.</p>	ACQUISITIONS								Date de l'acte	Situation	Affaire l'objet	Réf. Cadastre		Surface (en m ²)	Prix achat TTC	Frais d'actes TTC	Total achat + frais TTC	Section	Numéro			NEANT						0,00	Total des acquisitions						0,00	0,00	0,00	CESSIONS								Date de l'acte	Situation	Affaire l'objet	Réf. Cadastre		Surface (en m ²)	Prix vente TTC	Frais d'actes TTC	Total vente TTC	Section	Numéro			NEANT						0,00	Total des cessions						0,00	0,00	0,00	
ACQUISITIONS																																																																														
Date de l'acte	Situation	Affaire l'objet	Réf. Cadastre		Surface (en m ²)	Prix achat TTC	Frais d'actes TTC	Total achat + frais TTC																																																																						
			Section	Numéro																																																																										
		NEANT						0,00																																																																						
Total des acquisitions						0,00	0,00	0,00																																																																						
CESSIONS																																																																														
Date de l'acte	Situation	Affaire l'objet	Réf. Cadastre		Surface (en m ²)	Prix vente TTC	Frais d'actes TTC	Total vente TTC																																																																						
			Section	Numéro																																																																										
		NEANT						0,00																																																																						
Total des cessions						0,00	0,00	0,00																																																																						
43	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	<p>Accord de principe sur le projet de véloroute « Via Maurienne » – Principes de gouvernance, de responsabilité patrimoniale et de financement – Engagement à conventionner</p> <p><i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>– AFFIRME le caractère structurant, à l'échelle de la vallée, du projet de véloroute « Via Maurienne » ;</p> <p>– ÉMET un avis favorable sur le tracé retenu, incluant l'intégration du tronçon Modane–Avrieux dès la phase des travaux prioritaires du projet, sous réserve de réunir les conditions budgétaires nécessaires ;</p> <p>– APPROUVE le principe du transfert de propriété du foncier, des ouvrages et des équipements aux communautés de communes territorialement compétentes, pour les sections situées sur leur périmètre respectif, sauf en cas de partage de voie (bande cyclable, voie partagée, zone de rencontre) où demeure la compétence du propriétaire ou gestionnaire de voirie (Département ou commune), ainsi que de la responsabilité intercommunale en matière de gros entretien et de maintenance lourde, et les autres modalités de gouvernance et de responsabilité sous réserve des conventions à intervenir ;</p> <p>– S'ENGAGE à déclarer, préalablement à la rétrocession des ouvrages et équipements, ce projet d'intérêt communautaire au titre de sa compétence obligatoire « aménagement de l'espace » afin de permettre les transferts de propriété et de responsabilité ci-dessus ;</p> <p>– <i>DIT</i> que les travaux de conventionnement nécessaires avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, le Syndicat du Pays de Maurienne et les communes concernées, seront engagés afin</p>	<p>Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37</p>																																																																										

			<p>de préciser les modalités juridiques, techniques et financières de mise en œuvre du projet ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>AUTORISE</i> le Président à conduire toute démarche utile et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	
44	RESSOURCES HUMAINES	<p>Promotion interne 2026 – Transformation d'un poste</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>DECIDE</i> à compter du 1^{er} avril 2026 : - <i>D'ADOPTER</i> la proposition de Monsieur le Président telle que présentée : <ul style="list-style-type: none"> - la création d'un poste à temps complet d'attaché territorial catégorie A, et - la suppression d'un poste à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe - catégorie B, - <i>DE MODIFIER</i> le tableau des emplois de la collectivité ; - <i>D'INSCRIRE</i> au budget les crédits correspondants ; - <i>DONNER POUVOIR</i> à Monsieur le Président pour signer tous les documents afférents à ces promotions interne. 	<p>Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37</p>
45	RESSOURCES HUMAINES	<p>Service Prévention - Convention de prestations de services Prévention en matière de formations au profit du SIDEL</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer la convention de prestations de service FORMATION prévention entre la 3CMA et le SIDEL. 	<p>Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37</p>
46	RESSOURCES HUMAINES	<p>Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet au sein du service communication « Maurienne TV »</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>DECIDE</i> de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation catégorie C à temps complet au sein du service Maurienne TV, à compter du 1^{er} juin 2026 ; - <i>DIT</i> que la déclaration de vacance de poste sera transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ; - <i>DIT</i> que le tableau des emplois sera modifié en ce sens ; - <i>PRECISE</i> que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité. 	<p>Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37</p>

47	COMMANDE PUBLIQUE	<p>Marchés Publics de fourniture – Accord-Cadre à bons de commande – Équipement de Protection Individuel (EPI) – Vêtements de travail et chaussures de sécurité</p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>APPROUVE</i> le lancement d'une procédure adaptée ouverte en vue de la passation d'un accord-cadre pour la fourniture d'équipements de protection individuelle, vêtements de travail et chaussures de sécurité; – <i>APPROUVE</i> l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan au groupement de commandes ; – <i>ACCEPTÉ</i> que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan assure la mission de coordonnateur de ce groupement ; – <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer la convention constitutive de ce groupement. 	<p>Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37</p>
48	COMMANDE PUBLIQUE	<p>Marchés Publics de services – Télécommunications fixes et mobiles</p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>APPROUVE</i> le lancement d'une procédure adaptée ouverte en vue de la passation de marchés de services de télécommunications fixes et mobiles ; – <i>APPROUVE</i> l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne au groupement de commandes ; – <i>ACCEPTÉ</i> que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan assure la mission de coordonnateur de ce groupement ; – <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer la convention constitutive de ce groupement. 	<p>Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37</p>
49	ÉCONOMIE - ATTRACTIVITÉ	<p>Hébergement des étudiants des métiers médicaux et paramédicaux – Convention portant sur la participation financière aux frais d'hébergement des étudiants des métiers médicaux et paramédicaux effectuant une formation sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA)</p> <p><i>Rapporteur : Éric VAILLAUT</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>APPROUVE</i> la participation de la 3CMA aux frais d'hébergement des étudiants des métiers médicaux et paramédicaux en formation sur le périmètre de la collectivité ; – <i>APPROUVE</i> la convention avec le CIAS portant sur la participation financière aux frais d'hébergement des étudiants des métiers médicaux et paramédicaux en formation sur le territoire de la 3CMA ; – <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer ladite convention annexée à la présente délibération. 	<p>Unanimité Présents : 34 Votants : 37 Pour : 37</p>
50	MOBILITÉ	<p>Marchés publics / Transports – Avenant n°3 à la Délégation de Service des Transports</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>APPROUVE</i> la compensation des coûts supplémentaires de la ligne de transport urbain n°4 L'Adret ; 	<p>Unanimité Présents : 34 Votants : 37</p>

		<p>collectifs urbains : Modification de capacité ligne 4 L'Adret</p> <p>Rapporteur : Florian PERNET</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVE</i> les modalités de calcul de la compensation financière ; - <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer avec l'entreprise TRANS-ALPES titulaire de la délégation de service des transports collectifs urbains, l'avenant n°3 annexé à la présente délibération. 	<p>Pour : 37</p>
--	--	---	---	-------------------------

À Saint-Jean-de-Maurienne, le 06 mars 2026

Jean-Paul MARGUERON

Président de la 3CMA

